

AMBRICOURT.- Avec la collaboration de Lien Plus à Beaurainville, le Gerموir et Terre de Liens

La première centrale photovoltaïque citoyenne du Pas-de-Calais va bientôt voir le jour

■ Le projet va démarrer en septembre. Trois structures accueilleront des panneaux photovoltaïques : l'association Lien Plus à Beaurainville, le Gerموir et Terre de Liens à Ambricourt. L'objectif de la collectivité de particuliers est de réunir les citoyens pour devenir des acteurs de développement de projets d'énergie renouvelable. Explications.

ABT : Comment est né ce projet ?

Energetic : «A l'origine de ce projet, il y a la rencontre de plusieurs personnes ayant la volonté de contribuer à un changement de modèle de la production énergétique en France : des acteurs de l'éducation populaire, des acteurs développant les énergies renouvelables, des citoyens. Ces personnes ont décidé de créer l'association EnergETHIC. Sa mission est de venir accompagner des projets citoyens de production d'énergie renouvelable. L'objectif est de travailler à la relocalisation de la pro-

duction énergétique afin de permettre l'appropriation par les citoyens des enjeux énergétiques actuels et à venir. L'association a alors cherché à initier un premier projet, en recherchant des sites potentiels pour installer des panneaux photovoltaïques. Trois structures (Lien Plus, Terre de Liens et le Gerموir) se sont portés volontaires pour accueillir, ce qui va devenir, la 1^{ère} centrale photovoltaïque citoyenne du Pas-de-Calais».

Les citoyens invités à devenir actionnaires

ABT : Qui y est associé à l'heure actuelle ?

«Il y a deux niveaux d'implication dans le projet. Le premier cercle : le comité de pilotage. Les membres de l'association EnergETHIC ont cherché des citoyens motivés pour s'engager dans la démarche. Quels types de citoyens ont été sollicités ? Le panel est large : des personnes investies dans le monde associatif et la vie collective, les propriétaires



Quelques-uns des porteurs du projet très innovant.

des sites de production, des personnes ayant une expérience dans la gestion (d'une association, entreprise...), des personnes ayant une expérience dans l'énergie (producteur personnellement...), des actifs, des retraités, des hommes, des femmes... Au total, 11 personnes. Le comité de pilotage avait pour rôle de créer la société d'exploitation de la centrale. Ils ont ainsi eu à réfléchir et travailler sur le type de société (SCIC ou SAS), les statuts, son mode de gouvernance, la rédaction

du cahier des charges (consultation des entreprises qui vont installer les panneaux solaires), la mobilisation citoyenne autour du projet... Ce groupe a été accompagné et animé par les deux salariés d'EnergETHIC. Il est aussi accompagné juridiquement et financièrement par un notaire et un comptable.

Le second cercle : les citoyens et acteurs du territoire désireux de soutenir le projet. En prenant des parts d'Energie citoyenne, ils deviennent sociétaires de cette société coopérative d'intérêt

collectif et donc acteurs du changement ! Tout comme les membres du comité de pilotage, nul besoin d'avoir une quelconque compétence en énergie, il faut juste avoir envie de faire bouger les choses. A l'heure actuelle, 97 citoyens (dont 25 enfants), 6 CIGALES (club d'investisseurs solidaires), 3 associations et 5 entreprises qui ont décidé de soutenir le projet. Des collectivités réfléchissent également à rejoindre le projet».

Une production estimée à 45 000 kWh/an

ABT : Quelle forme va-t-il prendre ? (le pluriel peut être de mise)

«C'est la forme d'une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) qui a été choisie. Cette société sera chargée de faire installer les panneaux solaires et de gérer la production électrique. Les membres du comité de pilotage se sont portés candidats pour devenir membres du conseil d'administration, ils ont été élus à l'unanimité lors de l'assem-

blée générale constitutive du 21 juin 2014. Jean-Pierre Dugrain a été nommé responsable de la structure».

ABT : Quelles sont les perspectives ? En terme de production par exemple...

«La production estimée de la centrale est de 45 000 kWh/an. Cette production électrique est destinée à être vendue à Enercoop (le seul fournisseur d'énergie 100% renouvelable) et EDF-OA (Obligation d'Achat). Cela permettra de rémunérer les parts sociales et de pouvoir réinvestir dans d'autres projets (En SCIC, la loi et les statuts obligent à mettre 57,5% du bénéfice en réserve impartageable, ces sommes devant être utilisées pour réinvestir dans de nouveaux projets). D'autres projets photovoltaïques, mais pourquoi pas éolien, hydraulique, biomasse...pourvu que ce soit un projet cohérent au niveau environnemental et social, où les citoyens sont associés».

Propos recueillis par Anthony HOYER